



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR



DÉPOSÉ LE 5/11/15

Numéro 84 novembre 2015 prix : 0,5€ abonnement : 4€

**Bulletin spécial 108h
Tous dans l'action !**

EDITO

Cette année 2015/2016 doit être résolument tournée vers la conquête d'une véritable amélioration de nos conditions de travail et la prise en compte du travail réel des professeurs des écoles.

Le SNUipp-FSU 15 a donc décidé d'apporter à la profession des moyens concrets d'agir en ce sens. Dans ce bulletin, vous trouverez tout un arsenal d'outils et de consignes, qui redonneront un sens au mot COLLECTIF qui n'a cessé d'être mis à mal ces dernières années.

Nos journées sont trop longues, et trop souvent marquées par des tâches que l'administration refuse de voir. Tout cela nous perturbe, compromet nos conditions d'exercice du métier et engendre de la souffrance au travail.

Nos salaires baissent d'année en année. Pourtant l'administration en demande toujours plus. Si nous souhaitons que cela cesse, engageons-nous dans cette démarche et ne nous laissons plus faire !

*Emeric BURNOUF
Co secrétaire départemental*



SOMMAIRE

- Page 1 : édito
- Page 2 : Consigne syndicale 108h=108h!
- Page 3 : La vérité sur les prix
- Page 4 : La vérité sur les prix (3)
- Page 5 : Modèles de lettres
- Page 6 : bulletin de syndicalisation



Directeur de la publication : M. MARCHE
ISSN : 1243-7913 CPPAP : 0513 S 07946 IPNS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au :

SNUipp 15, 7 Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tél 04 71 64 03 35

CONSIGNE SYNDICALE

108h = 108h !

=> Je ne fais pas de remontées des tableaux des 108h et des APC à l'administration

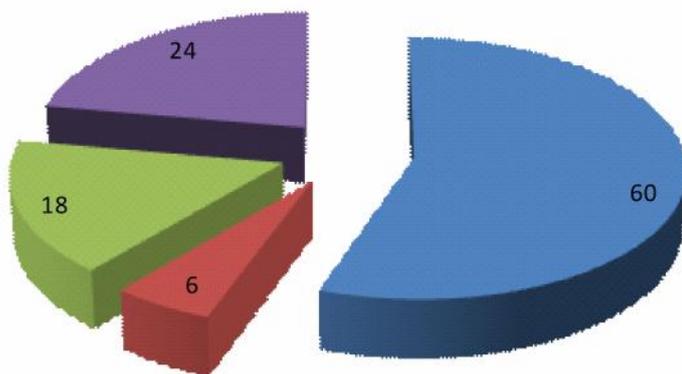
=> je compte mes heures grâce au tableau du SNUipp-FSU 15 (à télécharger sur <http://15.snuipp.fr>)

=> si j'ai utilisé la totalité des 108h, deux solutions : je m'arrête là ou je poursuis en demandant le paiement des heures supplémentaires (voir modèles de lettres)

=> Pour les directeurs sans décharge totale : je me consacre au pédagogique et au relationnel, le reste attendra (injonctions administratives, enquêtes diverses, etc.)

=> animations pédagogiques, réunions : je ne me déplace qu'avec une convocation et le défraiement pour le déplacement

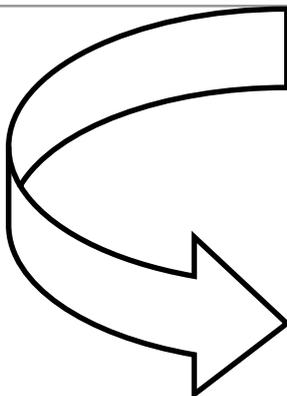
Répartition des 108 h Circulaire n° 13-019 du 4 février 2013



- APC (mise en place et temps devant élèves)
- conseils d'école
- animations pédagogiques
- concertations, relations parents, etc.



Retrouvez le tableau à télécharger et les modèles de lettres sur 15.snuipp.fr





2 modèles de lettres (au choix) à envoyer à l'IEN,

avec copie à l'IA-DASEN *
avec copie à la Ministre **
avec copie au SNUipp-FSU 15 ***

* *DSDEN du Cantal*
Village d'entreprises 14 avenue du Garric 15000 AURILLAC

** *Ministère de l'éducation nationale*
110 rue de Grenelle 75357 PARIS SP 07

*** *Section départementale SNUipp-FSU 15*
7 Place de la Paix Maison des syndicats 15000 AURILLAC

2 solutions

Mes 108h sont épuisées, je m'arrête là.

Mes 108h sont épuisées, je demande le

Madame, Monsieur l'Inspecteur(trice),

Par le présent courrier, je vous annonce que j'ai effectué la totalité de mon temps de service annualisé, à savoir 108h. Vous trouverez en pièce jointe, un tableau récapitulatif du décompte de ces heures.

Mon salaire étant bloqué depuis 2010 à cause du gel du point d'indice et baissant chaque année à cause de l'augmentation des cotisations salariales, j'estime devoir mettre fin à toute activité en dehors de mon travail de classe.

En conséquence, je ne peux plus assurer les missions prises en compte dans les différents intitulés de la circulaire 13-019 du 4 février 2013.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'Inspecteur(trice), l'expression de mes salutations respectueuses.

Signature

Madame, Monsieur l'Inspecteur(trice),

Par le présent courrier, je vous annonce que j'ai effectué la totalité de mon temps de service annualisé, à savoir 108h. Vous trouverez en pièce jointe, un tableau récapitulatif du décompte de ces heures.

Mon salaire étant bloqué depuis 2010 à cause du gel du point d'indice et baissant chaque année à cause de l'augmentation des cotisations salariales, j'estime devoir mettre fin à toute activité en dehors de mon travail de classe.

En conséquence, je solliciterai à nouveau l'administration en fin d'année pour obtenir le paiement des heures au-delà des 108 prévues par la circulaire 13-019 du 4 février 2013 en heures supplémentaires.

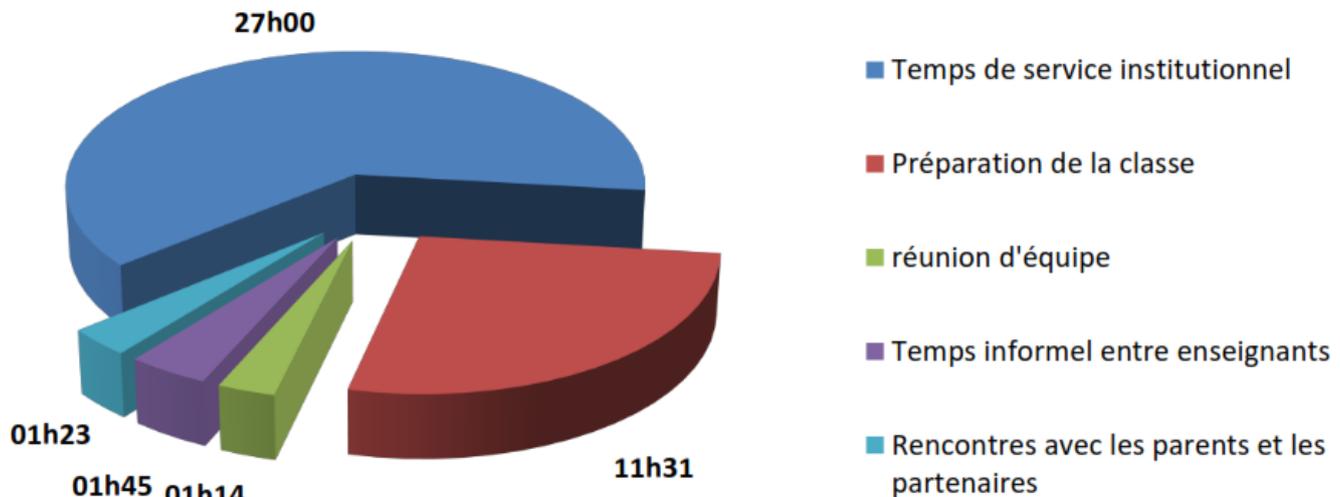
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'Inspecteur(trice), l'expression de mes salutations respectueuses.

Signature



La vérité sur les prix

Plus de 30 000 enseignants ont répondu à l'enquête nationale du SNUipp-FSU en octobre 2012. Il ressort de cet enquête que les professeurs des écoles ont un temps de travail de 42H53 par semaine.



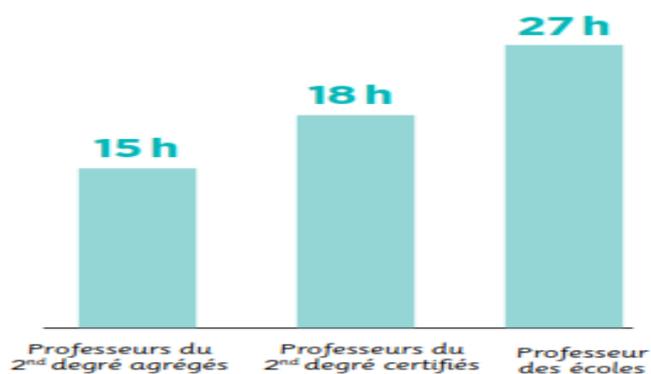
Ces chiffres sont proches de ceux que donnait la DEPP en 2001, repris par le rapport Pochard de 2008. Ils sont également corroborés par un rapport de l'Inspection générale, intitulé « Les composantes de l'activité des enseignants outre l'enseignement dans les classes ».

Les directeurs d'école effectuent plus de 44 heures par semaine.

La vérité sur les prix (2)

30 heures depuis 1887, 27 heures en 1969 puis 26 heures en 1989 pour passer à 24 heures en 2008, les horaires des écoliers n'ont cessé de se réduire avec les années. À l'inverse du temps de travail des enseignants du premier degré, gonflant au fil de l'empilement des missions et de la complexification de la profession. Conception, préparation, correction, soutien aux élèves en difficulté, relations avec les familles et les partenaires de l'école, travail en équipe, réunions diverses, temps de formation... le métier de professeur d'école est loin de se limiter aux tâches d'enseignement et explose largement le cadre institutionnel des 108 heures. Le ministère confirme cette impression dans ses bilans sociaux avec une évaluation à 44 heures de la moyenne hebdomadaire du temps de travail d'un professeur d'école. Les enseignants du premier degré font état d'une charge de travail importante dont une bonne part est « invisible » du grand public.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE (en heures)



PE Adjoint élémentaire



PE Adjoint maternelle

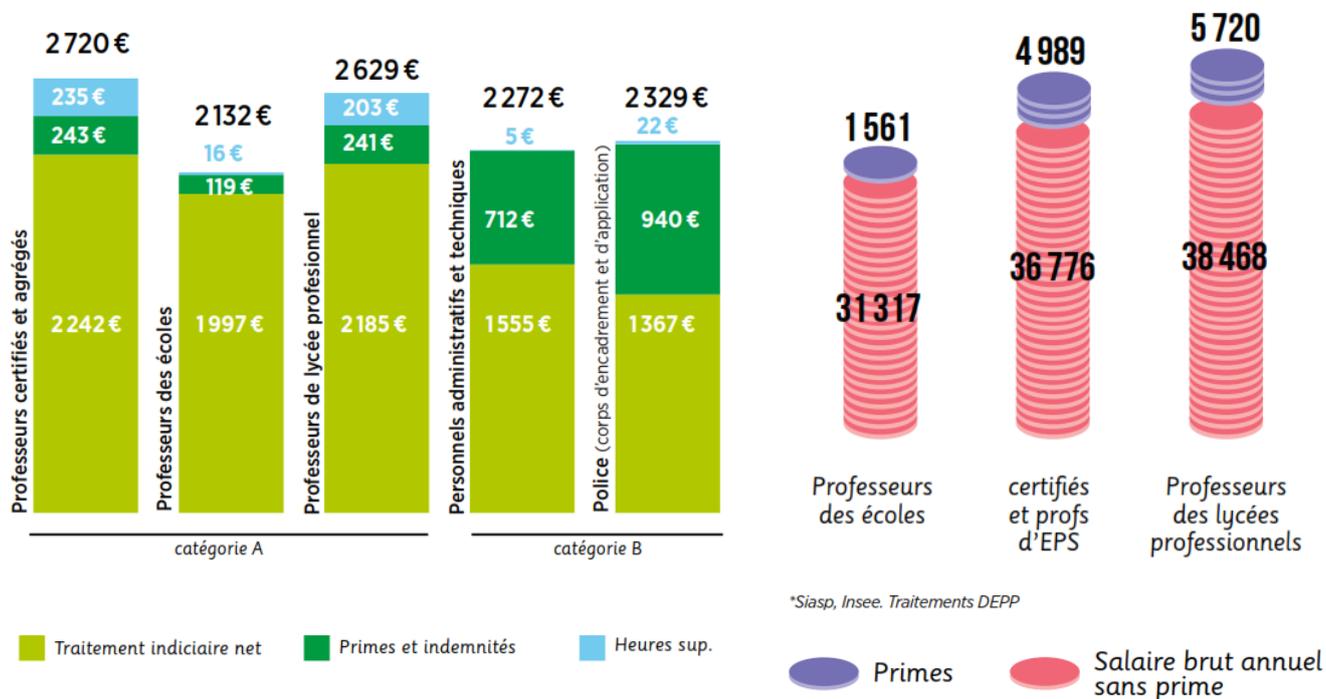


Source: Enquête emploi du temps réalisée en 2009-2010 par l'INSEE (nb l'aide personnalisée est en place depuis 2008)

La vérité sur les prix (3)

Les enseignants du premier degré touchent en moyenne 5 000 € de moins sur leur salaire annuel que les professeurs certifiés. Ces inégalités s'expliquent pour moitié par le montant des primes reçues. La part des primes dans le salaire brut (y compris les heures supplémentaires) est en effet trois fois moins pour un enseignant du premier degré.

Si on élargit à la Fonction publique, on constate que le développement des primes et des indemnités, au détriment du salaire indiciaire pénalise lourdement les enseignants du primaire. Par exemple, un gardien de la paix recruté à BAC+ 2 touche au même moment de sa carrière 197 € de plus qu'un professeur des écoles.



200 euros pour l'ISAE ? Ça va pas l'faire

Devant l'hypothèse totalement insuffisante d'une "augmentation" de 200 euros de l'ISAE prévue dans le projet de budget et la surdité de la ministre, continuons d'exiger l'ISAE à 1200 euros pour tous. Et exigeons-le dans l'unité !

200 euros annuels, ce serait l'augmentation « fracassante » qui pourrait être attribuée à l'ISAE d'après l'étude du projet de budget 2016*.

- 200 euros annuels, ce serait une ISAE portée à 600 euros toujours très loin du montant de l'ISAE du second degré à 1 200 euros/an
- 200 euros annuels, alors qu'au 1er janvier 2016 nos cotisations retraites augmentent encore de 0,4% soit une perte de 100 euros par an pour un salaire de 2000 euros (depuis 2011, la perte s'élève à 500 euros annuels)
- 200 euros annuels, c'est loin de répondre à la situation de déclassement salarial des enseignants du primaire pourtant pointé par toutes les comparaisons internationales (800 euros de moins par mois qu'un enseignant allemand par exemple) et dont un nombre croissant de responsables politiques semble s'émouvoir.



Le compte n'y est toujours pas

Aujourd'hui, plus de 47 000 collègues ont participé à l'initiative du SNUipp-FSU « [écrivons à la ministre pour l'ISAE à 1 200 euros maintenant et pour tous](#) ». C'est ce que portera le syndicat au cours des discussions dont nous exigeons l'ouverture et qui sont renvoyées au plus tôt en novembre-décembre.

Devant la totale insuffisance de l'augmentation prévue par le projet de budget, continuons d'exiger [l'ISAE à 1200 euros](#) et exigeons-le dans l'unité ! Si, pour l'heure, nos partenaires syndicaux ont décliné notre invitation à une démarche commune, l'hypothèse de ce "petit 200 euros" exige une réaction unitaire. **La dispersion syndicale sur cette question fait le jeu du ministère. C'est ensemble que nous gagnerons une revalorisation significative pour tous les PE.**

* Il reste au budget de l'Education nationale un peu plus de 58 millions d'euros non affectés pour des mesures nouvelles. Insuffisant pour tripler l'ISAE et en faire bénéficier tous les enseignants. IL faudrait pour cela près de 300 millions.

